

Sainte Marie, le 12 mars 2016

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 11 mars 2016**

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 11 mars 2016 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

**Etaient présents :** RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - MARTIN Michel - GROSCLAUDE Gérald - BIRINGER Frédéric – BOYER Georges - EMONIN Claire - GEORGE Jean-Claude - GLORIOD Gérard - GUERITTOT Geneviève - VALLAT Stéphanie - VIEILLE Sébastien.

**Etaient absents excusés :** BRESSON Béatrice - GLAUSER Gaëlle - PARROD Olivier.

M Sébastien VIEILLE a été nommé secrétaire.

Compte-rendu du 11 février 2016 approuvé à 10 Pour et 2 Abstentions.

.....

Le Maire demande le report de l'ordre du jour le vote des taux d'imposition, puisque les documents de travail ne sont pas arrivés à ce jour. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Bois Agriculture**

Le responsable de la commission présente les résultats de la vente de bois de Villersexel, sur les deux lots, un lot n'a pas été vendu, celui-ci sera « retravaillé », l'autre lot a été cédé pour un montant de 8 007 €.

**Aménagement du territoire**

**En cours:**

**DP :**

**VALLAT Guillaume** – 2 B rue d'Echenans– Entourage partiel muret et grillage + abri de jardin.

**Vie associative**

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que le carnaval de Sainte-Marie aura lieu le samedi 19 mars 2016 avec un départ à 14h de la place du Temple.

**Environnement Fontaine**

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que la préparation du fleurissement a commencé, entre autre il sera installé un banc, des arbres, une maison à insectes et des nouvelles plantes vivaces.

La commission propose de maintenir sa participation au label des villages fleuris et de demander l'aide de l'association Florysage.

## **COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS**

Sous la présidence de Denis GROSCLAUDE, le Maire, Philippe RINGENBACH étant sorti, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2015 :

Ceux-ci font apparaître :

### **Budget Commune**

- Fonctionnement : un excédent de 304 408.19 €
- Investissement : un excédent de 186 908.94 €

### **Budget Forêt**

- Fonctionnement : un excédent de 31 567.70 €
- Investissement : un excédent de 3 660.77 €

### **Budget Lotissement la Chauillère**

- Fonctionnement : un excédent de 100 195.45 €
- Investissement : un déficit de 223 391.16 €

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'affectation des résultats du Compte Administratif 2015 comme suit :

### **Budget Commune**

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de 304 408.19 € (RF)
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de 186 908.94 € (RI)

### **Budget Forêt**

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de 31 567.70 € (RF)
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de 3 660.77 € (RI)

### **Budget Lotissement la Chauillère**

- d'inscrire au compte 002 un report à nouveau de 100 195.45 € (RF)
- d'inscrire au compte 001 un report à nouveau de 223 391.16 € (DI)

## **CONVENTION ORANGE**

Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de convention pour la mise en souterrain des réseaux d'Orange dans la rue de Saint-Julien.

La présentation du Maire entendue et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention.

## **FONTAINE RUE DE LOUGRES**

Le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir consulté plusieurs entreprises spécialisées dans la rénovation des bâtiments classés, de retenir l'entreprise ART DE PIERRE pour réaliser des travaux de réfection et d'éclairage de celle-ci, pour un montant de 9 323.30 € HT soit 11 187.96 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de confier ces travaux à l'entreprise ART DE PIERRE.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Demande de location**

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de location de la salle des associations, le samedi 21 mai 2016, afin d'y organiser une animation vente pour la Fête des Mères.

## **Remboursement par le SIVU des frais scolaire du 2<sup>ème</sup> semestre 2015**

La commune de Sainte-Marie met à disposition du SIVU des moyens en personne et équipement, les charges relatives à ces dépenses lui sont facturées. Le montant de ces dépenses, pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2015 se monte à 2 366.83 €.

**Elargissement de la ligne Haute Tension**

Le maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec la Société RTE est prévue le mercredi 16 mars 2016 pour mettre en place le protocole d'accord avec la présence de l'ONF ;

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.

Le Maire, Ph. RINGENBACH